



**RENOUVELLEMENT  
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)  
COMMUNE DE NIVILLAC**

Date de présentation du renouvellement : **le 12 mars 2018 avec prise d'effet au 3 septembre 2018**

Collectivité territoriale : **COMMUNE DE NIVILLAC - 3 rue Joseph DANO - 56130 NIVILLAC**

**Nom du correspondant** : Mme PHILIPPE Jocelyne

Fonction : Adjointe aux affaires scolaires

Adresse : Mairie, 3 rue Joseph DANO, 56130 NIVILLAC

Téléphone : 02.99.90.62.75/ email : [mairie@nivillac.fr](mailto:mairie@nivillac.fr)

**Coordination du projet** : AVIGNON Sophie

Fonction : responsable du service Enfance/Jeunesse

Adresse : 1 Rue des ajoncs - 56130 NIVILLAC

Téléphone : 02.99.90.82.12/ email : [enfancejeunesse@nivillac.fr](mailto:enfancejeunesse@nivillac.fr)

**SOMMAIRE**

Page 2/3	Périmètre et public du PEDT <ul style="list-style-type: none"><li>- Etablissements concernés</li><li>- Effectifs par tranche d'âge</li><li>- Mode d'inscription</li><li>- La tarification</li><li>- Modalités d'information des familles</li><li>- Période de la journée et/ou semaine concernées par le PEDT</li><li>- Durée du PEDT</li></ul>
Page 3/5	Etat des lieux <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accueil de loisirs périscolaire « Les Petits Murins »</li><li>- Les activités extrascolaires</li></ul>
Page 5	Objectifs éducatifs du PEDT
Page 5/6	Articulation du PEDT <ul style="list-style-type: none"><li>- Activités proposées dans le cadre du PEDT</li><li>- Partenaires du projet</li></ul>
Page 6/7	<ul style="list-style-type: none"><li>- Structure de Pilotage</li><li>- Eléments prévus dans le bilan</li><li>- Evaluation du projet</li></ul>

**Au regard du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations scolaires, suite à la proposition conjointe de la commune et du Conseil Municipal, en date du 12 mars 2018, doit, à son tour, se positionner sur :**

- **Le retour de la semaine d'école à 4 jours (au lieu de 4,5 jours), avec les horaires suivants :**
  - o **8h45/12h – 13h30-16h15 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**
- **L'arrêt de l'heure de Temps activités Périscolaires (TAP)**
- **Le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT).**

## **PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT**

Le territoire concerné par le PEDT est celui de la commune de Nivillac.  
La commune est, à ce jour, encore éligible à la Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR).

**Etablissements scolaires concernés : 2 écoles soit au total 210 élèves au 3 septembre 2017**

- Ecole publique maternelle « Les Petits Murins » - 80 élèves
- Ecole publique élémentaire « Les Petits Murins » - 130 élèves

### **Effectifs par tranche d'âge**

- Niveau maternelle, moins de 3 ans : 4 élèves
- Niveau maternelle, entre 3 et 5 ans : 76 élèves
- Niveau élémentaire : 130 élèves dont 11 enfants en Classe pour L'Inclusion Scolaire (CLIS)

**En dehors du temps d'enseignement scolaire, les enfants peuvent participer à l'Accueil de Loisirs Périscolaire (APS), déclaré DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) depuis septembre 2017 et répondant à la réglementation en vigueur.**

### **Mode d'inscription à l'APS**

Afin de garantir la qualité de l'organisation des temps d'activités périscolaires ainsi que le travail autour de projets, l'inscription est obligatoire.

### **La tarification**

Les tarifs de l'APS sont votés en Conseil Municipal : ils sont fixés au Quotient Familial et au quart d'heure.

*Tarifs rentrée scolaire 2017 Nivillac et communes conventionnées :*

0-550€	551€-750€	751€-900€	901€-1100€	≥1100€
0.48€ le ¼ heure	0.49€ le ¼ heure	0.50€ le ¼ heure	0.50€ le ¼ heure	0.52€ le ¼ heure

*Tarifs rentrée scolaire 2017 hors convention : 0.60€ le ¼ heure*

### **Modalités d'information aux familles**

Les parents peuvent contacter le service de l'APS par téléphone ou par mail afin d'inscrire leur(s) enfant(s), modifier leur(s) dossier(s) ou pour tous autres renseignements.

Toutes les modalités de fonctionnement sont consultables sur le site de la commune [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr)

Un panneau d'information est à disposition des familles au sein de

## Périodes de la journée et/ou semaine concernées par le PEDT

Les Temps d'Activités Périscolaires ont lieu :

- Le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h30 à 8h35
- Le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 16h15 à 18h45

### Durée du PEDT :

Le PEDT est mis en place pour une durée maximale de 3 ans.

Néanmoins, l'organisation pourra être réétudiée chaque année au regard des bilans.

## ETAT DES LIEUX

### → L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Petits Murins »

L'APS accueille les enfants tous les jours en période scolaire avant et après la classe.

Les horaires sont les suivants :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h45

### Les espaces de vie de l'APS :

Les espaces de vie de l'APS se situent au sein de l'école ce qui facilite les transitions. Afin d'apporter un plus grand confort aux enfants et d'assurer une meilleure sécurité, l'APS est divisé en deux parties sur le temps du soir : une partie pour les élèves de l'école maternelle, qui se trouve au sein même des locaux de la maternelle et une autre partie pour les élèves élémentaires, laquelle se situe dans le restaurant scolaire.

#### **\*Espace maternelle :**

Les enfants disposent d'une pièce aménagée en différents petits coins : cuisine, lecture-repos, jeux de constructions et d'imagination (Lego®, Playmobil®...), espace dessin. La bibliothèque de la maternelle est disponible, ce qui permet de séparer les enfants afin que le temps périscolaire soit plus calme (ce qui est possible quand deux agents sont présents).

L'accès à la cour de l'école maternelle est également possible.

#### **\*Espace élémentaire :**

Le restaurant scolaire est aussi aménagé en plusieurs espaces : lecture et repos, dessin, jeux de sociétés, constructions.

Les enfants qui le désirent ont la possibilité d'utiliser, accompagnés d'un agent, la cour de l'école élémentaire ainsi que l'atelier où les enfants peuvent jouer avec les jeux et jouets de l'espace ludique (jeux de sociétés, poupées, Playmobil®...).

L'APS a son propre matériel d'activités (ballons, échasses, raquettes, cordes à sauter...). Une commande de matériel est faite en fin d'année scolaire.

La bibliothèque des élémentaires est également disponible  
CE1 au CM2 qui le souhaitent, pour une étude surveillée de 10h30 à 17h.  
L'étude est encadrée par une animatrice.

A partir de 17h45, tous les enfants sont réunis à l'APS élémentaire, afin de permettre à l'agent de l'APS maternelle de ranger les différents espaces.

*Ces différents aménagements sont importants pour le bien-être des enfants : cela leur permet de s'approprier leurs espaces de vie, dans une ambiance plus apaisante et harmonieuse, de s'échapper de l'environnement scolaire.*

- **L'Accueil Périscolaire du matin :**

Le matin, les enfants sont accueillis dans l'APS élémentaire (restaurant scolaire) et arrivent de manière échelonnée. L'APS se déroule dans un environnement calme afin de leur permettre de se réveiller tranquillement pour ceux qui arrivent tôt. Ils peuvent, s'ils le souhaitent lire, écouter une histoire, dessiner, jouer ou se reposer. L'atelier et la bibliothèque sont également accessibles aux enfants.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs :

**L'APS permet de créer du lien entre tous les différents temps de vie de l'enfant à l'école.**

**Les objectifs pédagogiques de l'APS répondant aux objectifs éducatifs:**

→ Permettre à l'enfant mais aussi au parent d'avoir un accueil individualisé et adapté, afin d'aider chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, le rassurer et mettre en confiance l'accompagnant.

→ Faciliter la circulation, permettre à l'enfant d'accéder au matériel de façon autonome en aménageant les différents espaces

→ Aborder de manière ludique la mise en place des règles de vie en collectivité afin de développer le respect de chacun et éviter les exclusions

→ Proposer différentes activités, permettre la liberté de choix afin que l'enfant prenne du plaisir, développe son esprit critique et apprenne à faire des choix

**→ Les activités extrascolaires :**

**L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 3/17 ans**

L'ALSH communal est ouvert toutes les vacances scolaires et les mercredis en période scolaire. Il accueille des enfants de 3 à 17 ans répartis sur plusieurs tranches d'âge (3/6 ans, 6/9 ans et plus de 10 ans).

**L'école de musique municipale : le CAEM (Carrefour d'animation et d'Expression Musicales)**

Le CAEM propose une offre variée en terme d'enseignement musical et artistique. C'est un lieu qui favorise les rencontres autour de l'expression musicale et artistique et un centre de production des musiciens.

Le CAEM favorise un accès à la musique en complément des interventions en milieu scolaire permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un enseignement de qualité.

## La Médiathèque

Il est possible, dans le cadre de l'APS de travailler en étroite collaboration avec les agents de la médiathèque sur le thème de la lecture, écriture et multimédia.

### OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Les objectifs éducatifs du PEDT reprennent en partie les intentions éducatives du Projet Educatif de la commune :

- Donner à tous les ouvertures sportives, culturelles et éducatives les plus larges possibles.
- Favoriser l'accès à la vie en collectivité, apprentissage de la citoyenneté
- Améliorer le cadre de vie périscolaire et extrascolaire des enfants
- Respecter le rythme des enfants

- Etre au plus proche des rythmes et améliorer le cadre de vie des enfants sont les objectifs prioritaires du PEDT. Le but est d'harmoniser les différents temps de vie de l'enfant, créer des repères, répondre à leurs besoins.

- L'apprentissage de la citoyenneté, le « vivre ensemble » se fera par le biais d'activités qui développeront le respect de soi et des autres, les règles de vie en collectivité, l'éducation à l'environnement, la notion de solidarité.

Nos propositions d'activités diverses et variées, s'appuient sur notre perspective d'apporter aux enfants des expériences porteuses de sens pour leur développement personnel, intellectuel et culturel ainsi que de leur permettre d'être dans une dynamique ludique de découverte et d'apprentissage.

#### **Besoins qui amélioreront le bien-être des enfants :**

- des temps calmes pour les plus jeunes
- des temps de transition (école, APS, maison) « fluides » pour les élèves afin de créer du lien et donner des repères
- faire découvrir de nouvelles activités
- adapter les activités à l'âge des enfants et à la tranche horaire.

### ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

Le PEDT viendra en complément du Contrat Enfance/Jeunesse de la CAF. L'articulation des deux permettra de prendre en compte les différents temps de vie de l'enfant.

### ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

Les projets d'animation s'articulent autour de thématiques selon les objectifs fixés:

- vivre ensemble – coopérer
- activités culturelles et artistiques
- activités sportives, de mouvement, de motricité, de relaxation

L'équipe pédagogique prépare le contenu des projets lors de réunions d'équipe (à raison de 5 dans l'année).

## **PARTENAIRES DU PROJET**

- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Les directeurs des écoles publiques maternelle et élémentaire « Les petits Murins »
- Les représentants des parents d'élèves au conseil d'école
- L'équipe d'encadrement du service enfance/jeunesse
- Les élus de la commune.

### **Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire)**

Il sera fait appel au personnel communal du Service Enfance/Jeunesse, dont certains sont également employés sur des missions ATSEM.

## **STRUCTURE DE PILOTAGE**

### **Composition de la structure de pilotage**

#### *Représentants élus :*

- Le Maire, M. Alain GUIHARD
- L'adjointe aux affaires scolaires Mme PHILIPPE Jocelyne
- Elus à la commission affaires scolaires et enfance/jeunesse (CEJAS)

#### *Directeurs écoles :*

- Mme Patricia GUIHARD, directrice école maternelle
- M. Anthony QUEREL, directeur école élémentaire

#### *Représentants des parents d'élèves au conseil d'école*

#### *Techniciens :*

- Mme Myriam BOUCHIKHI, Directrice Générale des Services
- Mme Sophie AVIGNON, responsable service enfance/jeunesse
- Mme Gaëlle BEAUSSARON, responsable médiathèque.

## **ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN/EVALUATION DU PROJET**

Une évaluation régulière sera réalisée pour le bien-être des enfants

### **Périodicité :**

Le Comité de Pilotage se rencontrera 1 fois par an en fin d'année scolaire

**Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants...)** : bilan quantitatif réalisé par la responsable du service Enfance/Jeunesse

### **Indicateurs qualitatifs**

→ Des bilans seront faits chaque fin de période avec les enfants et seront ensuite retransmis en réunion d'équipe puis en Comité de Pilotage

→ Par les parents : une enquête de satisfaction peut être transmise en fin d'année scolaire

→ Des réunions bilans pour les équipes encadrantes entre chaque

Lors des bilans, il conviendra d'évaluer :

- le niveau de fatigue des enfants
- l'investissement des enfants, l'implication dans les activités
- l'égal accès
- la pertinence des activités proposées
- le développement personnel de l'enfant, la création de liens entre les différents temps de vie de l'enfant

Enfin, un compte rendu des bilans sera présenté au Comité de pilotage.

### Modalité de renouvellement du contrat et modification par avenant

Par tacite reconduction ou par avenant si modification de l'organisation.

Fait à NIVILLAC, le 12 mars 2018

Le Maire,  
Alain GUIHARD



